

COMISSION EUROPÉENNE

COST European Cooperation in Science and Technology

COST est un cadre intergouvernemental pour la coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique, permettant la coordination de la recherche nationale au niveau européen.

Le financement sert à couvrir les coûts de coordination, comme les contributions aux ateliers/conférences, les frais de déplacement pour les réunions, les contributions aux publications et les missions scientifiques à court terme des chercheurs qui visitent d'autres laboratoires.

Les chercheurs peuvent participer en soumettant une proposition pour une nouvelle action COST ou en se joignant à une action COST existante. Les actions COST sont ouvertes tout au long de leur vie à de nouveaux membres, y compris des chercheurs, des ingénieurs, des universitaires ou d'autres parties prenantes.

Les propositions d'actions COST doivent inclure un réseau de proposants d'au moins sept membres COST complets ou coopérants différents, parmi lesquels un minimum de 50 % doit provenir des pays cibles de l'action COST.

A noter : Les bénéficiaires britanniques étaient tenus de transférer l'administration financière à un partenaire en Europe avant le 1er mai 2019. Cette mesure visait à faciliter la transition si le Brexit se produisait sans accord.

+ [En savoir plus sur le site Cost.eu](https://www.cost.eu)



29 avril 2020

Date de clôture

le 29 avril 2020 à 12h00

